Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 022-212203251-20261027-DB_2026_07_12-DE

COMMUNE DE SAINT QUAY PO
Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Date de la convocation : 12 octobre 2026

Nombre de membres en exercice : 23

L'an deux mille vingt-six, le 19 octobre à 18 heures 30, dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de SAINT-QUAY-PORTRIEUX, dûment convoqués, se sont réunis à la mairie sous la présidence de M. SIMELIERE Thierry, Maire, assisté de M. MOBUCHON Alain, Mme HALNA Karine, M. BARBEY-CHARIOU Erwan, Mme DEDENON Christine, M. D'HERBECOURT Henri, Mme Sophie LATHUILLIERE, Adjointes et Adjoints.

Etaient présents : M. TREBOUTA David, M. VILLENEUVE Jean-François, Mme BODIN Yveline, Mme RENARD Nadine, M. LECLERE Gérard, Mme SIMON Caroline, Mme VIAUD Sophie, M. HENIN Pierre, Mme STEVENON Christine, Mme BRIAND Armelle, Mme CAMUS Nathalie.

Absents représenté :
Mme Elodie BAZIN donne pouvoir à Mme Christine DEDENON
M. Benjamin DREUMONT donne pouvoir à M. Erwan BARBEY-CHARIOU
M. Victorien DARCEL donne pouvoir à M. Thierry SIMELIERE
M. Jean D'HERBECOURT donne pouvoir à M. Henri D'HERBECOURT
M. Pascal SOUN donne pouvoir à Mme Caroline SIMON

Présents : 18 **Représentés : 5** **Votants : 23**

Mme Sophie LATHUILLIERE a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

Délibération n° 19/10/2026-12

Places d'Armes - Armoires de distribution électrique - SDE22

Dans le cadre des investissements retenus pour 2027 par Saint-Brieuc Armor Agglomération (SBAA) sur les infrastructures d'assainissement et d'eau potable, une opération est programmée sur les rues Jeanne d'Arc et Adjudant-Chef Cadot.

La réalisation de ces travaux rendra impossible, ou incompatible dans des conditions satisfaisantes de sécurité et d'accessibilité, le maintien du marché hebdomadaire du vendredi sur son emplacement actuel.

Afin d'assurer la continuité du marché et donc de maintenir son activité commerciale pendant toute la durée des travaux, la commune souhaite transférer le marché sur le parking de la place d'armes.

Le nouvel emplacement nécessite la mise à disposition d'une alimentation électrique adaptée aux besoins des commerçants non sédentaires, notamment pour leurs équipements de vente et de conservation des denrées.

Il est donc nécessaire de procéder à l'installation d'armoires de distribution électrique permettant de desservir les différents emplacements du marché dans des conditions satisfaisantes de sécurité et de fonctionnement.

Les travaux comprendront la fourniture et la pose de trois armoires équipées de prises de courant, le câblage et le raccordement au réseau électrique.

Aucuns travaux de terrassement ne seront à prévoir. Des fourreaux mis en attente à l'occasion de l'aménagement de place seront ainsi utilisés.

Le coût global de l'opération est estimé à **23 500,00 € TTC** (*coût total des travaux majoré de 8 % de frais d'ingénierie*).

Conformément aux dispositions du règlement financier approuvé par le Comité Syndical le 16 décembre 2022, la participation financière communale calculée sur la base de l'étude s'élèvera à **14 143,52 €.**

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 022-212203251-20261027-DB_2026_07_12-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Vu l'exposé,

Décide à l'unanimité,

- **D'approuver le projet présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor, pour un montant global estimé à 23 500,00 € TTC (Participation communale de 14 143,52 €).**

Le Maire,
Thierry SIMELIERE

MAIRIE DE SAINT-QUAY-PORTRIEUX (CÔTES D'ARMOR)